

**Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada**

**Performance économique des Autochtones
hors réserve au Canada
Une étude sur les groupes à risque d'exclusion sociale**

**W-02-1F
par
Dominique Fleury
2002**

Les opinions exprimées dans les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.



La série des documents de travail comprend des études analytiques et des travaux de recherche réalisés sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. Il s'agit notamment de recherches primaires, soit empiriques ou originales et parfois conceptuelles, généralement menées dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste ou de plus longue durée. Les lecteurs de cette série sont encouragés à faire part de leurs observations et de leurs suggestions aux auteurs.



■
Date de parution/Publication date – Internet 2002
ISBN : 0-662-86825-0
N° de cat./Cat. No. MP32-28/02-1F-IN

■
Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :

Centre des publications DRHC
Développement des ressources humaines Canada
140, Promenade du Portage, Phase IV, niveau 0
Hull (Québec) K1A 0J9
CANADA

Télécopieur : (819) 953-7260
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dgra>

General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:

HRDC Publications Centre
Human Resources Development Canada
140 Promenade du Portage, Phase IV, Level 0
Hull, Quebec, K1A 0J9
CANADA

Facsimile: (819) 953-7260
<http://www.hrdc-drhc.gc.ca/arb>

Résumé

Les Autochtones ont déjà été identifiés comme faisant partie des groupes de personnes les plus à risque de vivre de l'exclusion sociale au Canada. Le présent document ne cherche pas à comparer les Autochtones au reste de la population canadienne mais plutôt aux membres des autres groupes à risque. Plus particulièrement, il examine, dans une perspective longitudinale, la performance économique relative d'un groupe particulier d'Autochtones soit les Autochtones vivant hors réserve et cherche à comprendre pourquoi ils s'en tirent mieux d'un point de vue économique que les membres des autres groupes à risque. Il trouve principalement que :

- Malgré le fait que les Autochtones hors réserve ne soient pas particulièrement scolarisés, que leur mobilité entre les groupes est rare et qu'ils possèdent, en général, plus de facteurs de risque que les personnes faisant partie des autres groupes à risque, leur participation au marché du travail est plus forte et plus stable que ces dernières.
- Leur situation relativement bonne sur le marché du travail permet aux Autochtones hors réserve d'échapper plus souvent à la pauvreté persistante que les membres des autres groupes à risque.
- Cette meilleure performance économique est en majeure partie attribuable à un groupe précis d'Autochtones hors réserve soit celui des Autochtones qui ne sont pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

Remerciements

Je tiens à remercier messieurs Michael Hatfield et Louis Grignon, mon superviseur et mon directeur pour leurs commentaires judicieux. Mes remerciements vont également à Édith Duclos pour avoir accepté de lire mon étude et m'avoir donné des conseils concernant la bonne utilisation de la langue française.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Contexte de l'étude	2
2.1 L'exclusion sociale	2
2.2 Comment mesurer l'exclusion sociale	3
3. Objet de la présente étude	5
4. Méthodologie	6
5. Données	8
5.1 L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu	8
5.2 Critères de sous-échantillonnage et détails techniques.....	8
6. Les Autochtones hors réserve et leur situation économique	12
7. Les caractéristiques propres aux individus qui influencent leur situation économique de long terme	15
7.1 Lorsque les individus font partie de la population en général	15
7.2. Lorsque les individus font partie d'un groupe à risque	18
8. Ce qui explique la meilleure performance économique de long terme des Autochtones hors réserve parmi les groupes à risque	22
9. Ce qui explique la meilleure performance économique de certains Autochtones dans l'ensemble des Autochtones hors réserve	27
10. Conclusion et prochaines étapes de recherche sur les Autochtones	29
Bibliographie	31

1. Introduction

La Direction générale de la recherche appliquée, dans le cadre de son agenda de recherche sur l'exclusion sociale, a identifié les Autochtones comme faisant partie des cinq groupes de personnes les plus à risque d'être pauvres ou exclus socialement. Les quatre autres groupes à risque étant constitués des personnes faisant partie de familles monoparentales, des personnes avec limitations au travail, des immigrants récents et des personnes âgées de 45 à 64 ans vivant seules. Le présent projet n'a pas pour objet de confirmer, encore une fois, l'existence de ces groupes dits à risque mais plutôt de les comparer entre eux. En cherchant à savoir s'il y a des groupes qui s'en tirent mieux que d'autres au niveau économique, il s'avère que, de façon surprenante, c'est chez les Autochtones hors réserve que l'on observe la meilleure performance dans l'ensemble des groupes à risque. Cette étude vise donc plus précisément à exposer ce fait et à comprendre ce qui l'explique.

Pour ce faire, après une brève discussion au sujet du concept d'exclusion sociale, la banque de données utilisée (l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) sera présentée et, la mesure de pauvreté choisie (pauvreté persistante) ainsi que les détails techniques reliés à la manipulation des données seront explicités. Ensuite, des statistiques descriptives relatives à la pauvreté persistante dans les différents groupes seront mises en évidence pour clairement illustrer la meilleure performance économique des Autochtones hors réserve. Les sections suivantes seront consacrées dans un premier temps, à la présentation des quatre pistes d'explications les plus plausibles pour démystifier ce constat et dans un deuxième temps, à la présentation des raisons qui expliquent effectivement leur bonne performance en ce qui a trait à la pauvreté persistante par rapport aux autres groupes à risque. Finalement, les points saillants de l'étude seront résumés dans la conclusion.

2. Contexte de l'étude

2.1 L'exclusion sociale

Depuis quelques années, l'exclusion sociale est un phénomène qui préoccupe de manière croissante les chercheurs, décideurs ainsi que la population en général. Or, si le concept d'exclusion fait actuellement l'objet de nombreux débats, il n'existe toujours pas de consensus sur sa définition dans la littérature. Plusieurs définitions ont été proposées ici et là et ce, surtout en Europe d'où le concept d'exclusion sociale a émergé dans les années quatre-vingt. Par exemple, Tony Blair stipule (1999) qu'il peut y avoir exclusion sociale « lorsqu'un individu ou une communauté fait face à une combinaison de désavantages sociaux tels, le chômage, le manque de compétences, une situation de faible revenu, un environnement violent, une mauvaise santé et/ou l'éclatement familial ». De manière plus générale, l'office statistique de la commission européenne (2000) considère l'exclusion sociale comme « un phénomène multidimensionnel qui empêche les individus de participer pleinement à la société ».

Cependant, de façon théorique, on s'entend sur certains points. Premièrement, l'exclusion sociale est un phénomène plus large que celui de la pauvreté. En d'autres mots, l'exclusion n'est pas seulement causée par l'insuffisance des ressources matérielles mais aussi par des facteurs socio-démographiques et culturels. Deuxièmement, l'exclusion sociale est relative à une certaine époque et à une certaine société. La notion d'exclusion est d'ailleurs apparue dans un contexte de croissance économique où le chômage de longue durée devenait de plus en plus fréquent. En effet, cette augmentation du chômage allant de pair avec une valorisation sociale de plus en plus importante du travail, certaines personnes n'ayant pas accès à des emplois stables ont commencé à ne plus se sentir partie intégrante de la société. Toutefois, si le chômage a inspiré la prise en compte de la marginalisation possible de certains membres de nos collectivités, il n'implique pas nécessairement, tout comme la pauvreté, l'exclusion sociale. Enfin, l'exclusion sociale est un phénomène dynamique, c'est-à-dire qu'elle résulte généralement d'une situation permanente ou de long terme plutôt que d'une situation temporaire.

2.2 Comment mesurer l'exclusion sociale

Malgré les ambiguïtés qui subsistent quant à la définition du concept d'exclusion sociale, il est admis que l'exclusion existe et peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être présent mais aussi futur des parents et enfants qui la subissent. Ainsi, l'inclusion (en réponse à l'exclusion) semble être, de façon unanime, un des objectifs sociaux les plus valorisés au Canada comme dans la plupart des pays industrialisés. Pour atteindre cet objectif, il faut pouvoir orienter les politiques de manière efficace en ciblant les groupes d'individus ou les collectivités les plus sujets à vivre de l'exclusion sociale et en cernant les caractéristiques qui aident à éviter ou qui favorisent l'exclusion de ceux-ci. Toutefois, les contraintes imposées par la disponibilité des données rendent très difficile, voir même impossible, la prise en compte de toutes les dimensions de l'exclusion sociale dans les recherches. En fait, ceux qui cherchent à mesurer l'exclusion sociale, doivent considérablement simplifier sa définition. Notamment, la plupart des études visant à quantifier le phénomène de l'exclusion restreint sa définition à la dimension économique. En effet, elles utilisent les variables disponibles de faible revenu en guise d'indicateurs de risque d'exclusion sociale.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Direction générale de la recherche appliquée (DGRA) du Développement des ressources humaines Canada dans le cadre de son agenda de recherche sur l'exclusion sociale. La DGRA s'est d'abord attardée à « l'incidence » des faibles revenus après impôt¹ chez les Canadiens/ Canadiennes âgés de moins de 65 ans². Cela lui a permis d'identifier certains groupes de personnes qui sont beaucoup plus enclins que d'autres à avoir de faible revenu une année donnée et conséquemment, qui sont plus à risque de vivre de l'exclusion sociale. Ces groupes, qu'elle a nommé « les groupes à risque », sont constitués des monoparentaux, des Canadiens/ Canadiennes d'origine autochtone, des personnes ayant immigré au Canada dans les dix années précédant l'année de l'observation, des personnes ayant des limitations au travail physiques ou mentales et, des personnes âgées de 45 ans et plus vivant seules.

¹ Utiliser le revenu après impôt plutôt que celui avant impôt permet de prendre en compte les effets de redistribution liés au régime fiscal en vigueur. Pour en savoir plus sur les pour et les contres de l'utilisation d'une mesure de faible revenu après impôt, voir : Cathy Cotton et Maryanne Webber, sept. 2000.

² La DGRA s'est intéressée à cette population cible puisque les personnes âgées de plus de 65 ans sont moins susceptibles que le reste de la population de connaître des périodes de faible revenu vu le régime de pensions auquel elles ont droit.

Pour se rapprocher le plus possible de l'étude du véritable phénomène de l'exclusion sociale, la DGRA a ensuite intégré dans ses recherches le caractère dynamique des situations de faible revenu. À l'aide de données longitudinales, elle s'est penchée sur la « durée » passée dans une situation de faible revenu. Notamment, Ross Finnie a démontré (1999), pour le compte de la DGRA, en considérant la nature dynamique de la pauvreté, qu'il existe deux groupes distincts de pauvres³ soient, ceux qui le sont de façon temporaire et ceux qui restent pauvres pour de longues périodes. Il s'avère d'ailleurs, que les membres de nos groupes à risque sont également ceux qui sont les plus susceptibles de connaître de longs épisodes de faible revenu dans la population canadienne, et ainsi, de faire partie du second groupe.

³ La mesure de la pauvreté fait aussi l'objet de débats dans la littérature. Dans le présent document, on considère alternativement comme « pauvre » ou « à faible revenu », une personne dont le revenu familial net est inférieur au seuil de faible revenu (SFR) après transferts et impôts qui lui est associé (base de 1992). Les seuils de faible revenu étant définis par Statistique Canada.

3. Objet de la présente étude

Dans le présent document, les groupes à risque sont toujours étudiés dans une perspective longitudinale. Or, ce n'est plus pour confirmer leur existence en les comparant au reste de la population canadienne mais plutôt pour les comparer entre eux. En effet, les personnes faisant partie des groupes à risque sont, selon les indicateurs économiques de court et de long terme, définitivement plus sujettes que le reste des Canadiens/Canadiennes à remplir les critères économiques de risque d'exclusion sociale. Néanmoins, cela ne permet pas de déduire qu'elles ont toutes de faibles revenus, qu'elles font toutes face aux mêmes problèmes et qu'il s'agit de les traiter de la même façon pour favoriser leur inclusion sociale. Les personnes faisant partie de ces groupes ont leurs particularités, et, les raisons qui font que certaines d'entre elles échappent à la pauvreté alors que d'autres connaissent des épisodes longs de pauvreté peuvent possiblement différer entre les groupes. Ainsi, il est intéressant de vérifier dans un premier temps si les membres de certains de ces groupes s'en tirent plus ou moins bien que d'autres d'un point de vue économique et, d'expliquer ces différentes performances si elles existent.

4. Méthodologie

Pour ce faire, une mesure de pauvreté persistante, telle que proposée par Morissette et Zhang (2001) dans *À faible revenu pendant plusieurs années*, sera principalement utilisée. Plutôt que de calculer le nombre d'années consécutives que chaque personne passe dans une situation de faible revenu, cette mesure permet de savoir quelles personnes ont eu un revenu après impôt cumulé entre 1993 et 1998 inférieur au cumul des seuils de faible revenu après impôt qui leur étaient associés⁴ entre ces mêmes années. En effet, vérifier le nombre d'années passées sous le seuil de faible revenu pour chaque personne offre un portrait de la durée passée dans la pauvreté.

Toutefois, cela n'informe pas sur la sévérité de la situation de pauvreté à laquelle elle fait face. Il est tout à fait possible qu'une personne faisant partie d'une famille sous le seuil de faible revenu une année donnée mais n'en faisant plus partie l'année suivante ait connu une situation globale de faible revenu pire que celle d'une personne ayant vécu ces deux années sous le seuil de faible revenu. Prendre en compte la pauvreté persistante offre non seulement un portrait de la « durée » mais aussi de la « sévérité » de la situation de faible revenu. En effet, c'est une mesure sensible non seulement au fait qu'une personne ait vécu de la pauvreté au moins une fois durant une période et au temps passé dans la pauvreté, mais aussi, à l'écart moyen entre le revenu et le seuil de faible revenu durant la période de pauvreté.

Ainsi, dans la présente étude, on considère qu'une personne a vécu une période de pauvreté persistante entre 1993 et 1998 si et seulement si :

$$\sum_{t=\gamma} RAI_t < \sum_{t=\gamma} SAI_t$$

où, RAI = Revenu familial après transferts et impôts⁵
 SAI = Seuil de faible revenu familial après transferts et impôts
 γ = 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998

Qui plus est, comme l'intérêt des chercheurs se situe au niveau de groupes de personnes plutôt qu'au niveau des personnes uniquement, l'attention sera portée sur les taux de pauvreté persistante, à savoir, sur la proportion d'individus faisant partie d'un groupe particulier en 1993

⁴ Le seuil de faible revenu associé à chaque personne une année donnée dépend de la taille du ménage auquel elle appartient ainsi que de la taille de la région où elle habite.

⁵ Tous les revenus ainsi que les seuils de faible revenu considérés dans ce document sont en dollars constants de 1993. En effet, il a déjà été observé que certaines personnes ayant un revenu familial très près du seuil de faible revenu entrent et sortent de la pauvreté avec de minimes variations de revenu. L'utilisation des dollars constants constitue une façon de réduire ce nombre d'entrées et de sorties puisque cela réduit le « bruit » dans les données.

ayant vécu de la pauvreté persistante entre 1993 et 1998. Évidemment, le calcul de ces taux nécessite l'utilisation d'une banque de données longitudinale soit, dans ce cas-ci, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

5. Données

5.1 L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une banque de données longitudinales qui a été conçue pour réussir à cerner les changements qui affectent le bien-être économique des personnes au fil du temps ainsi que les facteurs ayant une influence sur ce bien-être. Les personnes choisies au départ font partie d'un panel et un nouveau panel débute tous les trois ans. Chaque répondant faisant partie d'un panel est interrogé une ou deux fois par année durant six ans et répond à des questions concernant son expérience de travail, son revenu et sa situation familiale. Pour obtenir un portrait exhaustif des familles ainsi que des données valides en coupe transversale, des informations sont aussi recueillies sur les personnes qui vivent à un moment ou à un autre avec les répondants originaux.

Dans le présent document, les données du 1er panel sont utilisées soit, celui qui a débuté en 1993 et s'est terminé en 1998. Il est constitué d'un échantillon national représentatif⁶ d'environ 15 000 ménages ou 31 000 personnes sélectionnées à la fin de 1992 à partir de l'Enquête sur la population active.

5.2 Critères de sous-échantillonnage et détails techniques

Si l'utilisation d'une banque de données longitudinales permet de considérer le caractère dynamique de l'exclusion sociale et d'enrichir ainsi les analyses sur ce thème, plusieurs contraintes surviennent lorsque ce genre de données est traité. D'ailleurs, ces contraintes obligent ceux qui les traitent à faire des choix, parfois subjectifs, selon ce qu'ils jugent le plus adéquat. Premièrement, ils doivent faire face à un important problème d'attrition entre la première et la dernière année de l'enquête. En effet, un grand nombre de personnes sélectionnées au départ ne se soumettent plus à l'enquête au cours des années subséquentes. Dans ce cas-ci, comme les chercheurs s'intéressent à ce qu'il advient des répondants initiaux jusqu'à la fin de la période à l'étude, ils n'ont conservé que les personnes qui ont été interrogées à toutes les années entre 1993 et 1998. Deuxièmement, interroger les même personnes durant plusieurs années consécutives rehausse le risque qu'il y ait des valeurs manquantes associées aux variables

⁶ L'échantillon exclut les habitants des territoires, les gens résidant en institution, *les personnes vivant dans les réserves* ainsi que les membres des Forces armées canadienne vivant dans les casernes.

d'intérêt. Notamment, il est possible qu'une personne accepte de déclarer son revenu une année donnée mais qu'elle le refuse l'année suivante et, dans ce cas, à moins d'imputer un revenu pour l'année où elle a refusé de le dévoiler, l'analyse longitudinale des variables de revenus de cette personne est largement complexifiée puisqu'il y a des années pour lesquelles il n'existe pas d'information relative à son revenu. Toutefois, comme l'EDTR est une enquête qui vise l'étude dynamique du travail et du revenu, Statistique Canada a, sauf pour quelques exceptions qui ont été exclues du sous-échantillon, imputé des valeurs de revenu aux valeurs manquantes⁷. Enfin, cela complexifie la pondération⁸, le traitement et l'analyse des données. Par exemple, l'analyse des performances économiques de long terme des groupes à risque a forcé les chercheurs à faire des choix, quoique éclairés, quelque peu arbitraires. En effet, pour pouvoir observer ce qu'il advient des groupes à risque en terme de pauvreté persistante entre 1993 et 1998, il faut d'abord définir ces groupes. En analyse longitudinale, l'identification des groupes est plus ardue qu'en analyse transversale puisque chaque personne ne fait pas nécessairement partie du même groupe durant toute la période à l'étude. En raison du nombre d'observations et du fait que la situation familiale peut avoir une influence sur la dynamique de faible revenu des personnes, les groupes ont été définis selon les caractéristiques des personnes au début de la période considérée soit, en 1993⁹. Conséquemment, pour qu'aucune personne ne dépasse l'âge de 64 ans durant la période étudiée toutes les personnes âgées de plus de 59 ans en 1993 ont été exclues. Enfin, lorsque les critères de sélection relatifs à l'attrition, aux valeurs manquantes et à l'âge sont imposés, il ne reste que 25 519 personnes faisant partie du sous-échantillon et pondérées, ces 25 519 personnes en représentent 21 757 394.

Il faut aussi préciser que l'étude porte sur la situation des personnes et non sur celle des familles. En effet, une analyse longitudinale de la famille est pratiquement impossible vu que sa composition évolue avec le temps. Toutefois, comme la situation économique d'une personne repose fortement sur celle de sa famille, on attribue à chaque personne la situation économique

⁷ Pour en savoir plus sur les techniques d'imputation de Statistique Canada, voir L'EDTR, Guide de l'utilisateur, catalogue 75M0001GPF, p. 66.

⁸ Le poids longitudinal de l'EDTR proposé par Statistique Canada qui contrôle, entre autre, pour l'attrition a été utilisé.

⁹ Les chercheurs ont vérifié l'impact de ce choix antérieurement et, quoiqu'il amoindrisse les écarts observés entre la situation économique des groupes à risque par rapport aux non à risque, il a peu d'impact sur les tendances globales observées.

de sa famille¹⁰. Dans la même optique, pour savoir si les personnes font partie ou non d'un groupe à risque, les caractéristiques du principal soutien économique¹¹ ont été associées aux autres membres de sa famille. Pour justifier ce dernier choix les auteurs ont, à titre d'exemple, jugé que les membres d'une famille où la personne gagnant le plus haut revenu est limitée au travail sont eux aussi, d'un point de vue financier, susceptibles de subir les répercussions de cette limitation. Il en est évidemment de même pour les individus faisant partie de familles dont le principal soutien économique est immigrant récent, monoparental ou Autochtone.

Par conséquent, une personne est :

- Monoparentale : Si elle fait partie d'une famille monoparentale en 1993.
- Seule 45+ : Si elle vit seule et a 45 ans et plus en 1993.
- Immigrant récent : Si elle fait partie d'une famille dans laquelle le principal soutien économique a immigré au Canada depuis 10 ans ou moins en 1993.
- Limitée au travail : Si elle fait partie d'une famille dans laquelle le principal soutien économique a une limitation au travail en 1993.
- Autochtone hors réserve¹² : Si elle fait partie d'une famille dans laquelle le principal soutien économique est un Autochtone vivant hors réserve en 1993.

De manière plus générale, une personne est dans le groupe :

- À risque : Si elle fait partie de l'un ou l'autre des 5 groupes à risque d'exclusion sociale soient, des Monoparentale et/ou des Seule 45+ et/ou des Immigrant récent et/ou des Limitée au travail et/ou des Autochtone hors réserve.
- Non à risque : Si elle ne fait partie d'aucun des 5 groupes à risque d'exclusion sociale.
- Résiduel : S'il n'est pas clair qu'elle fasse partie d'au moins un des 5 groupes à risque d'exclusion sociale¹³.

¹⁰ Le concept de famille utilisé est celui de la famille économique soit toutes les personnes habitant le même logement et étant apparentées par le sang, l'alliance ou l'adoption à un moment donné.

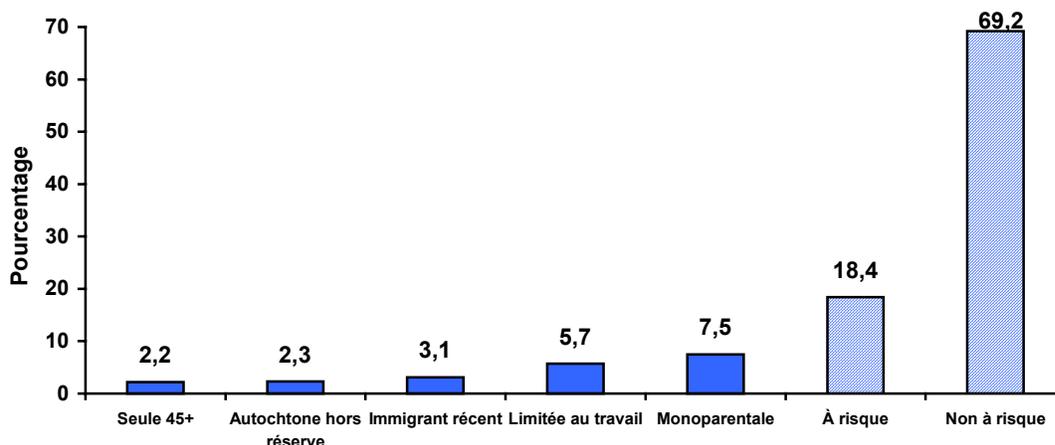
¹¹ Le principal soutien économique de la famille est la personne qui a le revenu personnel (de toutes sources) le plus élevé.

¹² Premièrement, l'échantillon initial de l'EDTR n'inclut pas les personnes vivant dans les réserves. C'est pourquoi, seuls les Autochtones hors réserve sont considérés. Deuxièmement, pour identifier les Autochtones vivant hors réserve, le critère « d'équité en matière d'emploi » a été choisi, c'est-à-dire que les Autochtones hors réserve ont été définis comme suit : toute personne qui a déclaré être Autochtone selon son origine ou selon qu'elle est inscrite aux termes de la loi sur les Indiens du Canada.

¹³ Il existe des valeurs manquantes aux variables relatives à l'immigration, aux limitations et au statut d'Autochtone. Cela implique que certaines personnes ne peuvent être associées à coup sûr au groupe À risque ou Non à risque.

La figure 1 démontre de quelle façon les membres du sous-échantillon sont répartis à l'intérieur des différents groupes décrits précédemment.

Figure 1 Répartition des personnes dans les différents groupes en 1993



En 1993, la plus grande proportion de personnes se retrouve dans le groupe Non à risque (69,2 %) mais, il y a tout de même 18,4 % des personnes qui font partie de l'un ou l'autre des cinq groupes à risque¹⁴. Les groupes Seule 45+ et Autochtone hors réserve sont les groupes à risque à l'intérieur desquels il y a le moins grand nombre de personnes soit, 2,2 % et 2,3 % des personnes du sous-échantillon¹⁵. C'est toutefois ce dernier groupe qui attirera particulièrement l'attention des chercheurs dans les prochaines sections de l'étude.

¹⁴ Une personne peut se retrouver dans plus d'un groupe à risque à la fois. C'est pourquoi la somme des proportions associées à chacun des groupes Monoparentale, Seule 45+, Immigrant récent, Limitée au travail et Autochtone hors réserve n'équivaut pas à celle associée au groupe À risque.

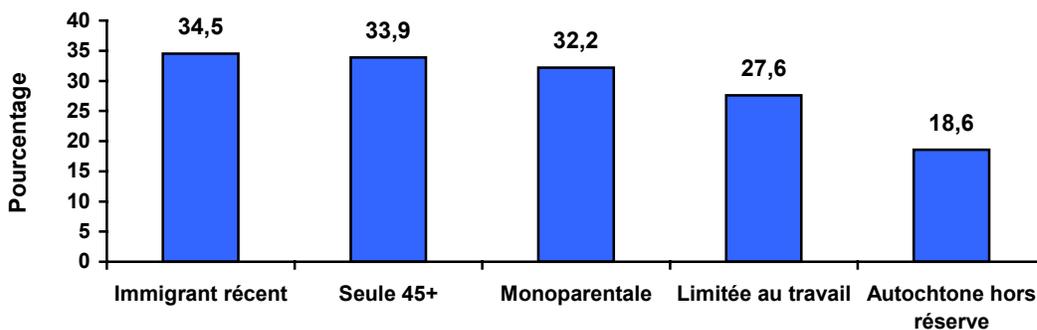
¹⁵ Non pondéré, le nombre de personnes faisant partie de chacun des groupes à risque varie entre 395 chez les Immigrant récent à 1754 chez les Monoparentale. Avec les données du 1er panel de l'EDTR, pour que les résultats pondérés soient fiables et répondent aux standards de publication, il faut qu'ils soient calculés à partir de 25 observations ou plus et que pondérés, ils soient supérieurs ou égaux à 22 500 observations. C'est donc des conditions auxquelles les chercheurs se sont restreints tout au long de la présente étude.

6. Les Autochtones hors réserve et leur situation économique

Selon le recensement canadien de 1996, près de 800 000 personnes, soit moins de 3 % de la population totale, se sont déclarées Autochtones. De celles-là, seulement 30 % environ vivaient dans les réserves¹⁶. Tandis que les autres vivaient en grande majorité dans les régions urbaines puisque seulement 20 % des Autochtones hors réserve demeuraient en région rurale. Par ailleurs, sur l'ensemble des Autochtones, plus de 60 % étaient inscrits en vertu de la *loi sur les Indiens du Canada*. Mais, cette proportion chute considérablement lorsque l'on ne considère que les Autochtones vivant hors réserve. En effet, les Autochtones inscrits ne représentaient en 1996 que 46 % de la population autochtone vivant hors réserve comparativement à 98 % de la population autochtone vivant en réserve.

Ces divergences, quant aux lieux où ils habitent et à leur statut, portent à croire que les Autochtones ne font pas tous face à la même réalité et qu'il est possible que certains d'entre eux soient davantage à risque d'exclusion sociale que d'autres. Voyons d'abord comment les Autochtones hors réserve s'en sortent d'un point de vue économique par rapport aux autres groupes dits à risque.

Figure 2 Taux de pauvreté persistante entre 1993 et 1998, selon le groupe



La figure précédente nous indique clairement que, parmi tous les groupes à risque, ce sont les membres du groupe Autochtone hors réserve qui sont les moins susceptibles d'avoir connu une période de pauvreté persistante dans les dernières années. En effet, la proportion d'entre eux qui ont vécu une période de pauvreté persistante entre 1993 et 1998 (18,6 %), quoique supérieure à celle des

¹⁶ Ce chiffre exclut les habitants de 77 réserves qui n'ont pas pris part au recensement, soit environ 44 000 individus.

non à risque (4,8 %), est entre 1.5 fois et 2 fois plus faible que celle observée dans chacun des autres groupes à risque (varient entre 27,6 % et 34,5 %).

Tel que brièvement mentionné dans la section méthodologie, trois facteurs peuvent influencer le taux de pauvreté persistante dans chacun des groupes soient, la proportion de personnes qui connaissent la pauvreté durant la période à l'étude, l'écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu et la durée moyenne passée dans la pauvreté chez celles qui l'ont connue. Il est donc intéressant d'observer lesquels de ces facteurs expliquent le mieux le fait que les membres du groupe Autochtone hors réserve aient connu moins souvent la pauvreté persistante entre 1993 et 1998 par rapport aux membres des autres groupes à risque.

Tableau 1 Statistiques concernant les trois facteurs influençant les taux de pauvreté persistante, selon le groupe

Facteurs	Groupes	Monoparentale	Seule 45+	Immigrant récent	Limitée au travail	Autochtone hors réserve	Non à risque
% pauvres au moins une fois entre 93-98		57,9 %	51,4 %	50,8 %	50,4 %	38,1 %	18,5 %
Durée moyenne de la pauvreté pour ceux qui ont été pauvres		3,5 ans	4,3 ans	4,1 ans	3,7 ans	3,3 ans	2,4 ans
Écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu pour ceux qui ont été pauvres		5679 \$	5518 \$	7820 \$	5266 \$	5832 \$	8143 \$

Selon le tableau 1, le fait que les individus faisant partie du groupe Autochtone hors réserve aient évité plus souvent la pauvreté persistante s'explique en partie parce qu'ils ont moins de chance d'avoir connu la pauvreté à un moment donné entre 1993 et 1998, mais aussi, parce que lorsqu'ils sont pauvres, ils le sont généralement moins longtemps que les membres des autres groupes à risque. Le troisième facteur, c'est-à-dire l'écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, ne contribue pas à restreindre leur risque de pauvreté persistante puisque le groupe Autochtone hors réserve est le second groupe à risque, après celui des Immigrant récent, pour lequel l'écart moyen est le plus élevé durant cette période. Il est cependant intéressant de noter que c'est chez les personnes non à risque pauvres que l'on observe l'écart moyen le plus prononcé entre le revenu familial et le seuil de faible revenu. Cela suggère que, même s'ils sont plus rarement et moins longtemps pauvres que les membres des groupes à risque, lorsqu'ils le sont, les Non à risque sont, en général, dans un état de pauvreté plus sévère que les À risque.

Nonobstant lequel des trois facteurs en est le plus responsable, il ne demeure pas moins que les Autochtones hors réserve ont, de façon étonnante, échappé beaucoup plus souvent à la pauvreté persistante durant les dernières années que les membres des autres groupes à risque. Et que, cette mesure offre un portrait moins pessimiste, du moins en comparaison avec les autres groupes à risque, de la situation économique de long terme de ce groupe particulier d'Autochtones. Or, elle amène également à s'interroger sur ce qui explique cette meilleure performance économique relative.

7. Les caractéristiques propres aux individus qui influencent leur situation économique de long terme

7.1 Lorsque les individus font partie de la population en général

Plusieurs caractéristiques peuvent contribuer à rendre un individu plus vulnérable qu'un autre à la pauvreté persistante. Les deux plus probables s'appliquent à l'ensemble de la population. C'est le niveau d'éducation et l'appartenance au marché du travail. En effet, plusieurs études sur le rendement de l'éducation ont déjà démontré que le revenu est positivement lié au niveau de scolarité atteint. Autrement dit, plus une personne est scolarisée, plus son intégration au marché du travail sera facilitée, son salaire potentiellement élevé, et ainsi, plus ses revenus risquent d'être importants. Inversement, moins elle est instruite, moins ses chances d'obtenir un emploi bien rémunéré sont grandes, et, plus elle est susceptible d'avoir un faible revenu. De surcroît, le salaire des personnes avec un haut niveau de scolarité a tendance à croître plus rapidement dans le temps que celui des personnes moins scolarisées ce qui implique qu'elles ont la possibilité de sortir plus rapidement de la pauvreté lorsqu'elles y sont¹⁷.

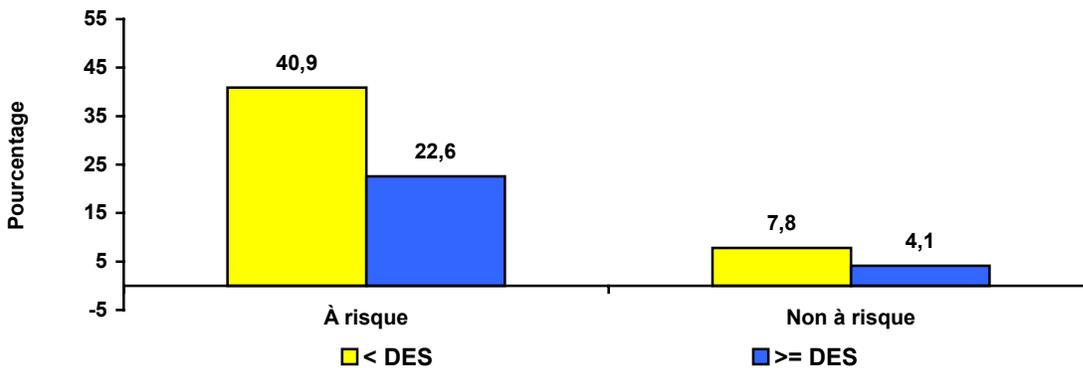
L'influence positive du niveau d'éducation sur le revenu est vraie autant pour les personnes à risque que pour celles qui ne sont pas à risque. En effet, la figure 3 de la page suivante montre que, même si les personnes non à risque sont nettement moins enclines à connaître la pauvreté persistante que les personnes à risque et ce, quel que soit leur niveau de scolarité, le fait que le principal soutien économique de la famille n'ait pas de diplôme d'études secondaires (< DES) fait presque que doubler les chances de pauvreté persistante des À risque et des Non à risque.

Toutefois, selon des récentes conclusions de la Direction générale de la recherche appliquée, même si investir dans des études postsecondaires constitue, en moyenne, un investissement rentable au niveau monétaire, la rentabilité de cet investissement varie aussi en fonction d'autres facteurs tels que le type de diplôme obtenu, certaines caractéristiques individuelles, etc.¹⁸. En fait, si le niveau d'éducation est significativement et positivement lié au revenu, c'est d'abord et avant tout parce qu'il permet une meilleure intégration au marché du travail. En effet, un niveau de scolarité élevé facilite l'accès aux emplois bien rémunérés et stables, soit deux conditions permettant presque systématiquement d'échapper à la pauvreté persistante.

¹⁷ Voir René Morissette et Xuelin Zhang, p.10.

¹⁸ Bulletin de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines, Hiver/Printemps 2000, vol. 6 n°1, p. 21.

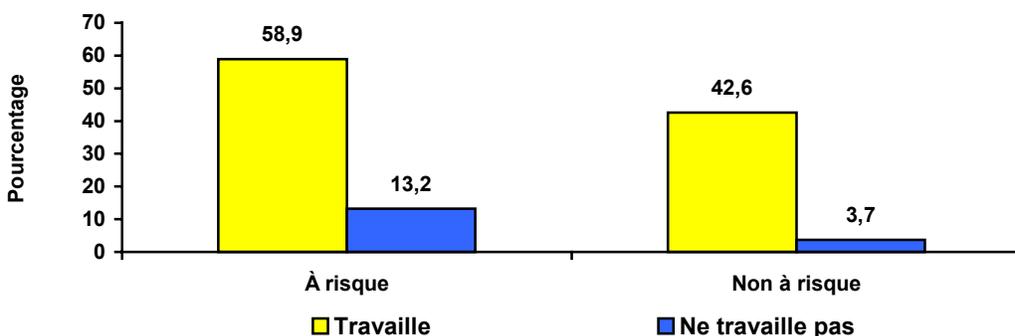
Figure 3 Taux de pauvreté persistante entre 1993 et 1998, selon le groupe et le niveau d'éducation du principal soutien économique en 1993



Néanmoins, éducation et intégration au marché du travail ne sont pas parfaitement corrélés. Il est fort possible qu'une personne détenant un diplôme universitaire ne réussisse pas à intégrer le marché du travail alors qu'une autre l'intègre aisément avec moins d'un diplôme d'études secondaires et, dans ce type de cas, l'emploi occupé constitue un moyen plus efficace d'éviter la pauvreté que le diplôme détenu. D'ailleurs, selon la figure 3, une personne à risque faisant partie d'une famille dont le principal soutien économique avait moins d'un diplôme d'études secondaires en 1993 était environ deux fois plus susceptible de connaître la pauvreté persistante dans les années subséquentes qu'une autre dont le principal soutien économique était plus scolarisé. Tandis que, la figure 4 indique que le risque de pauvreté persistante est aux alentours de cinq fois plus important chez les personnes à risque appartenant à une famille où le principal soutien économique ne travaillait pas en 1993 par rapport à une famille où il était en emploi¹⁹. Ainsi, la comparaison des figures 3 et 4 permet d'affirmer que le statut d'activité sur le marché du travail à un moment donné est un meilleur indice du risque qu'une personne subisse éventuellement une période de pauvreté persistante que le niveau de scolarité atteint et, s'il s'avère que cette observation est vraie chez les À risque, elle l'est particulièrement chez les Non à risque.

¹⁹ Dans la figure 4, aucune distinction n'a été faite quant au statut d'activité du principal soutien économique sur le marché du travail (travail à temps plein, partiel ou travail autonome).

Figure 4 **Taux de pauvreté persistante entre 1993 et 1998, selon le groupe et le statut d'activité sur le marché du travail du principal soutien économique en 1993**



Évidemment, encore une fois, avoir un emploi n'est pas la seule condition requise pour se soustraire à la pauvreté persistante et à l'exclusion puisque 13,2 % des personnes à risque ainsi que 3,7 % des non à risque appartenant à des familles dont le principal soutien économique travaillait en 1993 ont tout de même connu la pauvreté persistante entre 1993 et 1998. En effet, un bon nombre d'emplois existants sont instables et peu rémunérés ce qui rend ceux qui les détiennent ainsi que ceux qui dépendent d'eux, vulnérables à la pauvreté. Cependant, selon le tableau 2 ci-dessous, pour les personnes à risque qui étaient dans des familles où le principal soutien économique était en âge de travailler et n'était pas à l'école en 1993, le fait que ce dernier ait eu un emploi stable, peu importe son salaire, a constitué un moyen efficace pour les membres de sa famille d'échapper à la pauvreté persistante. Dans ces conditions les personnes à risque ont évité quasiment aussi souvent la pauvreté persistante que les non à risque (5,5 % vs 4,2 %). Cette observation vient d'ailleurs confirmer les dires de Ross Finnie (2000) qui a affirmé que l'incapacité de conserver un emploi est le facteur le plus important pour expliquer les épisodes de pauvreté des groupes à risque²⁰. Il faut néanmoins ajouter qu'une proportion considérablement plus importante de personnes non à risque ont vécu dans une famille où le principal soutien économique n'a connu aucune période de chômage entre 1993 et 1998 en comparaison avec les personnes à risque (50,5 % vs 33,5 %).

Tableau 2 **Taux de pauvreté persistante selon le groupe et la situation d'emploi du principal soutien économique en 1993 lorsque ce dernier n'étudiait pas**

Groupes	À risque	À risque sans période de chômage (1993-98)	Non à risque
% de personnes ayant connu la pauvreté persistante (1993-98)	25,3 %	5,5 %	4,2 %

²⁰ Bulletin de la recherche appliquée, p. 3.

7.2. Lorsque les individus font partie d'un groupe à risque

Deux autres moyens sont efficaces afin d'éviter la pauvreté persistante pour les personnes à risque. Le premier, c'est de sortir du groupe à risque auquel elles appartiennent et le second, c'est de posséder le moins de facteurs de risque possible.

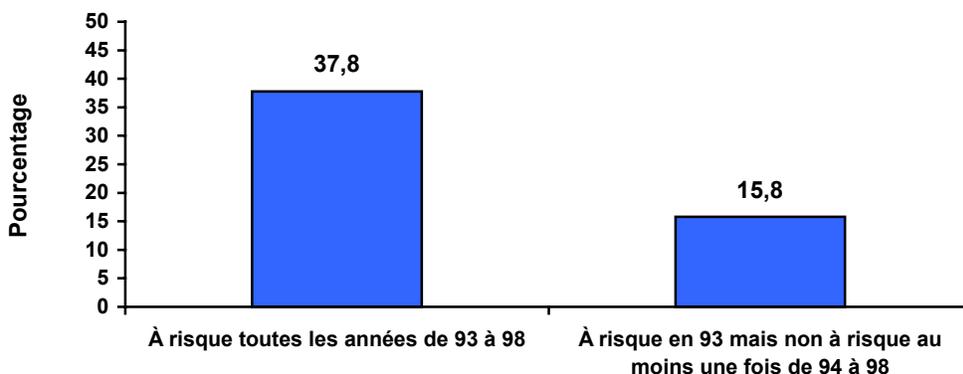
En effet, les individus ont été répartis, tel que mentionné précédemment, dans les différents groupes à l'étude selon les caractéristiques de la famille économique à laquelle chacun d'entre eux appartenait en 1993. Or, parmi ces groupes, il est possible de distinguer deux catégories de personnes. La première est constituée des personnes qui sont toujours demeurées dans des familles avec les mêmes caractéristiques que celles qui prévalaient en 1993, c'est-à-dire dans le même groupe jusqu'en 1998. La deuxième regroupe les personnes qui ont transité au moins une fois vers un autre type de famille entre 1994 et 1998 soit, vers le groupe Non à risque pour les personnes à risque²¹. En comparant les performances économiques des personnes à risque selon qu'elles font partie de la première (représentent 47,2 % des personnes à risque²²) ou de la deuxième (représentent 43,5 % des personnes à risque) catégorie, cela permet de se faire une idée de l'impact de la sortie du groupe à risque auquel une personne appartient sur sa situation économique.

²¹ Dans ce type d'analyse, il existe plusieurs raisons qui font qu'une personne sort d'un groupe à risque particulier et devient Non à risque. Par exemple, il est possible que les caractéristiques de la famille à laquelle elle appartient changent, que les caractéristiques du principal soutien économique changent, qu'elle change de famille ou que le principal soutien économique de la famille change. Mais, plus précisément, selon les travaux des auteurs, les principales raisons qui expliquent que les membres de chacun des groupes à risque sortent de leur groupe sont les suivantes :

- Une grande proportion des Immigrant *récent* cessent de l'être puisque cela fait plus de dix ans qu'ils ont immigré.
- Plusieurs Monoparentale cessent de l'être puisque le parent seul forme une union ou que le plus jeune enfant de la famille dépasse l'âge de 18 ans.
- La grande majorité des Limitée au travail cessent de l'être puisque la limitation du principal soutien économique n'est que temporaire.
- Les quelques Seule 45+ qui sortent de ce groupe le font en majorité parce qu'elles entrent en union.
- Comme les Autochtones ne peuvent, en théorie, devenir non Autochtones, lorsque les Autochtones hors réserve sortent de ce groupe à risque c'est majoritairement parce que le principal soutien économique de la famille change ou qu'il change de famille.

²² Il existe aussi des personnes pour lesquelles la trajectoire entre les différents groupes de 1993 à 1998 est inconnue à cause des valeurs manquantes aux variables d'intérêt.

Figure 5 **Taux de pauvreté persistante entre 1993 et 1998 des personnes à risque, selon qu'elles sont restées à risque toutes les années durant cette période ou non**



La figure 5 précédente illustre que, pour les personnes à risque en 1993, la chance qu'elles soient pauvres de façon persistante est tributaire du fait qu'elles changeront de groupe ou non dans les années suivantes. En effet, pour les personnes à risque, demeurer dans le même groupe à risque jusqu'en 1998 fait en sorte de plus que doubler leurs chances de pauvreté persistante par rapport aux personnes qui deviennent non à risque à un moment donné (37,8 % vs 15,8 % respectivement).

Il est par ailleurs intéressant de noter que, si les personnes à risque qui le demeurent moins de six ans entre 1993 et 1998 sont moins sujettes à la pauvreté persistante que les autres, c'est en grande partie parce qu'elles sont moins nombreuses à connaître la pauvreté au moins une fois entre 1993 et 1998 (52 % vs 44 %, voir figure 6 à la page suivante) et que lorsqu'elles sont pauvres, elles sortent de cette situation beaucoup plus rapidement. En effet, tel que l'on peut le constater à la figure 8, de toutes les personnes à risque que l'on observe entrer dans la pauvreté à un moment donné entre 1993 et 1998, la moitié de celles qui cessent d'être à risque à un moment ou à un autre sortent de la pauvreté après seulement une année passée dans cet état, alors qu'il faut attendre plus de trois ans avant d'observer cette même probabilité chez celles qui demeurent toujours à risque. Cependant, encore une fois, il s'avère que l'écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu (figure 7) n'est pas un facteur expliquant la propension moins élevée des personnes qui sortent de leur groupe à risque à connaître la pauvreté persistante. En effet, l'écart observé est plus élevé pour ce dernier groupe (6 443 \$) qu'il ne l'est pour les personnes qui sont constamment à risque (5 782 \$).

Figure 6 **Proportion de personnes à risque ayant vécu au moins une année dans la pauvreté entre 1993 et 1998, selon qu'elles sont restées à risque toutes les années durant cette période ou non**

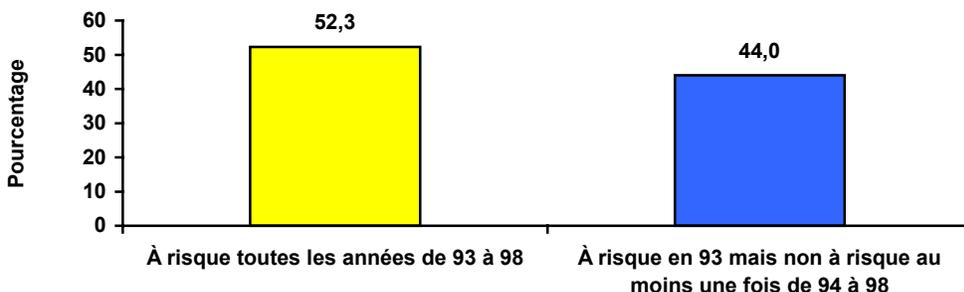


Figure 7 **Écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu des personnes à risque de 1993 et 1998, selon qu'elles sont restées à risque toutes les années durant cette période ou non**

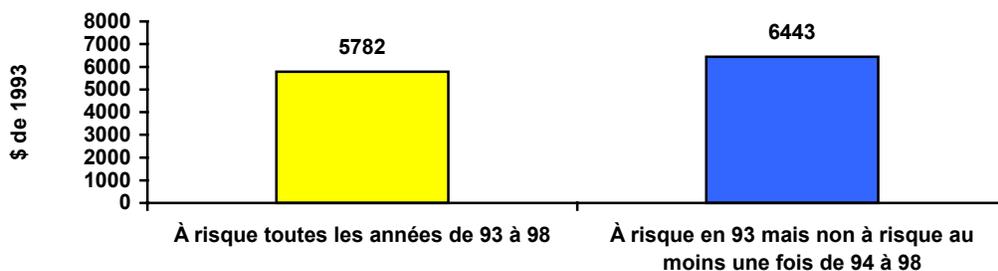
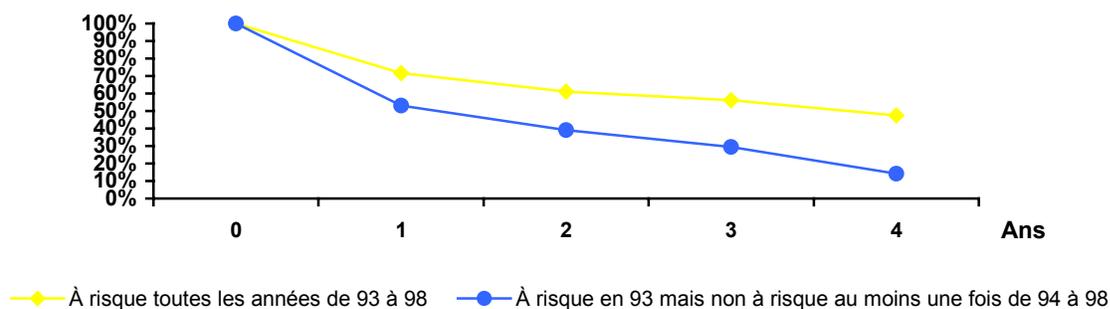


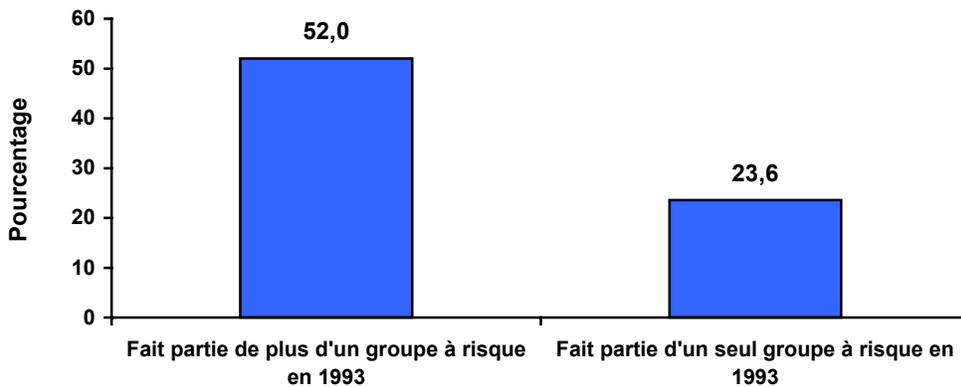
Figure 8 **Fonctions de survie à la première séquence de faible revenu observée entre 1993 et 1998 des personnes à risque, selon qu'elles sont restées à risque toutes les années durant cette période ou non**



Enfin, le dernier moyen efficace mentionné pour que les personnes à risque échappent à la pauvreté persistante, c'est qu'elles possèdent le moins de facteurs de risque d'exclusion sociale possible ou, en d'autres mots, qu'elles ne fassent pas partie de plus d'un groupe à risque à la fois. En effet, dans la présente analyse, appartenir à un groupe à risque n'exclut pas la possibilité de

faire partie des autres groupes à risque. Ainsi, il est assez aisé de figurer que généralement une personne qui fait partie, par exemple, d'une famille monoparentale dont le principal soutien économique est un Autochtone hors réserve et a des limitations au travail, est plus susceptible de vivre de la pauvreté persistante qu'une personne qui vit dans une famille monoparentale mais dont le principal soutien économique n'a aucun autre facteur de risque d'exclusion. La figure 9 à l'appui, il s'avère en fait qu'un peu plus d'une personne sur deux a connu la pauvreté persistante entre 1993 et 1998 chez celles qui faisaient partie de plus d'un groupe à risque en 1993 tandis que cette proportion chute à un peu plus d'une personne sur cinq chez celles ne faisant partie que d'un seul groupe à risque cette même année.

Figure 9 **Taux de pauvreté persistante entre 1993 et 1998, selon que le principal soutien économique fait partie de plus d'un groupe à risque à la fois ou non en 1993**



8. Ce qui explique la meilleure performance économique de long terme des Autochtones hors réserve parmi les groupes à risque

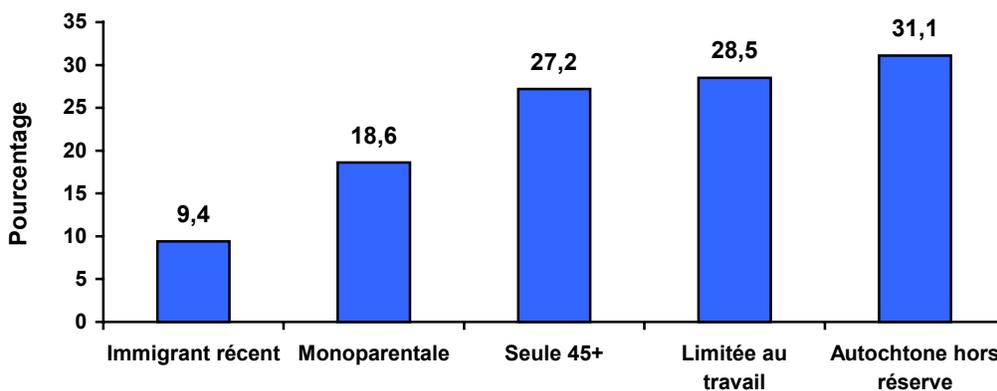
Dans la section précédente, il a été démontré que quatre principales « caractéristiques » permettent aux personnes à risque d'éviter plus souvent la pauvreté persistante²³. Il s'agit d'un niveau de scolarité élevé, de la participation au marché du travail, de la sortie du groupe À risque vers le groupe Non à risque et d'avoir le moins de facteurs de risque d'exclusion sociale possible. Comme les membres du groupe Autochtone hors réserve sont ceux qui évitent le plus fréquemment la pauvreté persistante dans l'ensemble des membres des groupes à risque, on s'attend à ce qu'ils possèdent, du moins en partie, ces caractéristiques. Or, il semble que ces caractéristiques n'expliquent pas de façon évidente la meilleure performance économique des Autochtones hors réserve.

En effet, de toutes les personnes à risque, celles faisant partie du groupe Autochtone hors réserve sont celles qui ont le plus de chances de faire partie de plus d'un groupe à risque à la fois (voir figure 10). Pour être plus précis, près d'une personne Autochtone hors réserve sur trois possédait au moins un autre facteur de risque d'exclusion sociale en 1993. Tandis que dans les autres groupes, cette proportion variait entre moins de un sur dix chez les Immigrant récent à un peu plus de un sur quatre chez les Limitée au travail²⁴. Notamment, la monoparentalité est beaucoup plus fréquente dans le groupe Autochtone hors réserve que dans le reste de la population à l'étude. En effet, une personne sur cinq faisant partie d'une famille dans laquelle le principal soutien économique est Autochtone fait également partie d'une famille monoparentale alors que dans l'ensemble de l'échantillon à l'étude, on trouve plutôt une proportion de moins d'une personne sur 10 (soit 7,5 %, revoir figure 1). En outre, plus de 10 % des Autochtone hors réserve sont associés à un principal soutien économique qui a des limitations au travail, cette proportion n'étant surpassée que par le groupe Seule 45+.

²³ D'autres caractéristiques qui n'ont pas été exposées dans la section précédente sont susceptibles d'influencer les performances économiques des membres des groupes à risque comme l'âge moyen du principal soutien économique, le nombre moyen de personnes qui contribuent au revenu familial, etc. Or, des travaux préliminaires ont amené les chercheurs à limiter l'analyse en choisissant les quatre caractéristiques les plus pertinentes à l'étude ou en d'autres mots, à celles qui fournissaient les résultats les plus significatifs.

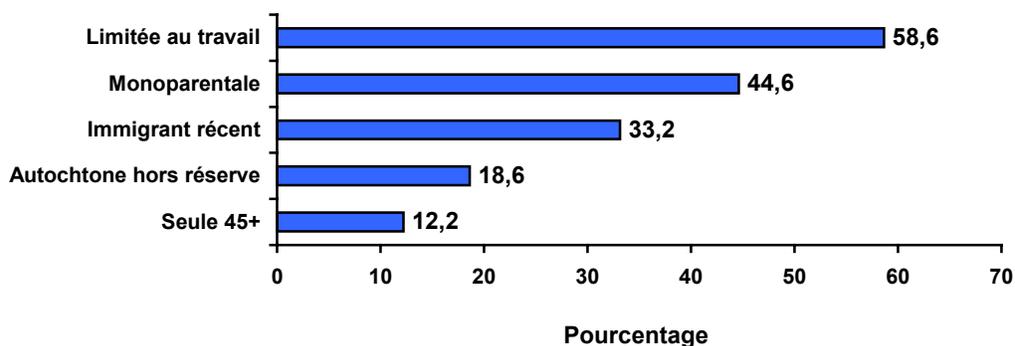
²⁴ La présence des personnes seules de 45 ans et plus parmi les groupes à risque ne s'explique pas de façon aussi intuitive que celle des autres groupes à risque. Ainsi, certains travaux ont été effectués par des chercheurs de Développement des ressources humaines Canada pour comprendre la ou les raisons de leur présence dans le groupe À risque. Ces travaux ont principalement permis de trouver qu'une importante partie d'entre elles avait d'autres facteurs de risque d'exclusion sociale dont, le plus souvent, des limitations au travail (selon leurs observations, environ 25 % des personnes seules de 45 ans et plus avaient aussi des limitations au travail en 1993).

Figure 10 **Proportion d'individus qui étaient dans plus d'un groupe à risque en 1993, selon le groupe**



De plus, la figure 11 indique que peu de personnes faisant partie du groupe Autochtone hors réserve sont sorties de ce groupe dans les années suivant 1993 (18,6 %). Cette mobilité entre les groupes est d'ailleurs beaucoup plus fréquente chez les Limitée au travail (58,6 %), les Monoparentale (44,6 %) ainsi que chez les Immigrant récent (33,2 %). Elle ne peut donc pas clairement expliquer la propension moindre des Autochtone hors réserve à connaître la pauvreté persistante parmi les différents groupes à risque.

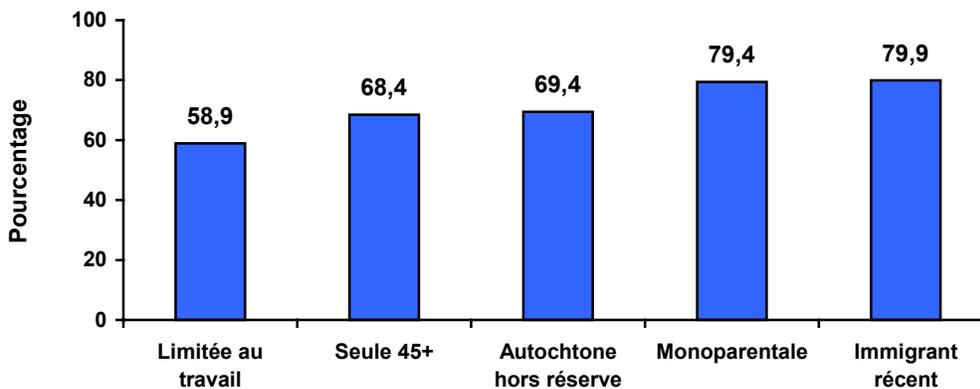
Figure 11 **Proportion d'individus qui sont devenus non à risque au moins une année entre 1994 et 1998, selon le groupe.**



Enfin, il s'avère que le niveau d'éducation moyen des Autochtones hors réserve n'a pas non plus un rôle important à jouer dans l'explication du fait qu'ils échappent plus souvent à la pauvreté persistante puisque que leur niveau d'éducation se situe plutôt dans la moyenne de ceux de l'ensemble des groupes à risque (voir figure 12). En fait, la proportion de personnes Autochtone hors réserve faisant partie de familles où le principal soutien économique détenait au moins un

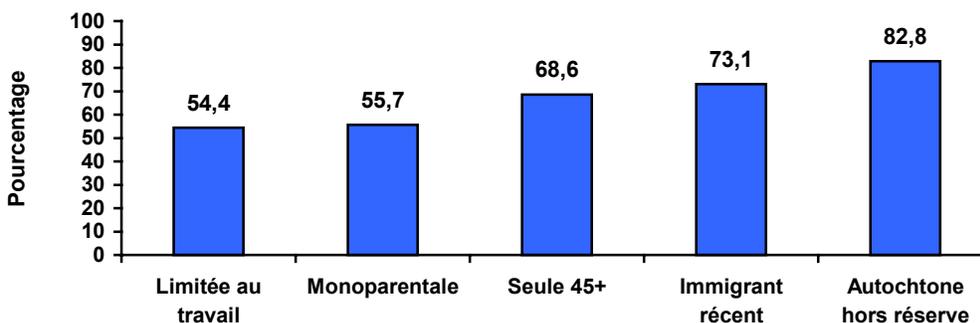
diplôme d'études secondaires en 1993 se situe environ à mi-chemin (69 %) entre celle des personnes faisant partie du groupe dans lequel le principal soutien économique détenait le moins fréquemment un DES, soit les Limitée au travail (59 %), et celle dans lequel il était le plus probable qu'il en détenait un, soit les Immigrant récent (80 %).

Figure 12 **Proportion de personnes à risque dont le principal soutien économique avait au moins un diplôme d'études secondaires en 1993, selon le groupe**



Cependant, en dépit du fait que les principaux soutiens économiques Autochtones hors réserve ne sont pas particulièrement scolarisés, une plus grande proportion d'entre eux avait un emploi par rapport aux principaux soutiens économiques des autres groupes à risque.

Figure 13 **Proportion de personnes à risque dont le principal soutien économique travaillait à temps plein, partiel ou de façon autonome en 1993, selon le groupe**

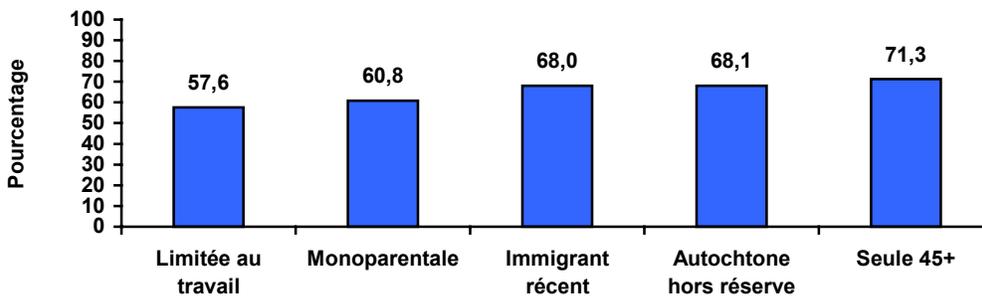


Note : N'inclut que les personnes dont on connaît la situation sur le marché du travail de leur principal soutien économique

En effet, la figure 13 indique que les personnes faisant partie du groupe Autochtone hors réserve sont celles qui avaient le plus de chance de faire également partie d'une famille dans laquelle le

principal soutien économique travaillait à temps plein, partiel ou de façon autonome en 1993 (83 %) parmi les groupes à risque. Qui plus est, selon la figure 14 qui suit, de toutes les personnes appartenant à une famille où le principal soutien économique travaillait en 1993, les Autochtones hors réserve occupaient le deuxième rang quant à celles qui étaient les plus susceptibles d'avoir fait partie d'une famille dont le principal soutien économique travaillait à temps plein toute l'année (68 %); tout de suite après les Seule 45 + (71 %).

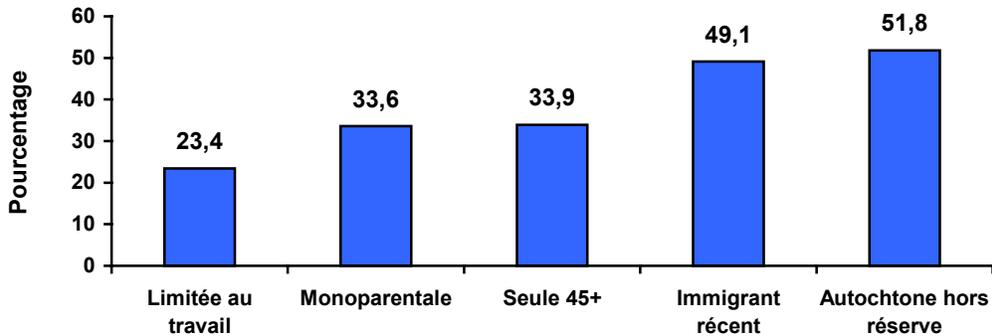
Figure 14 **Proportion de personnes à risque dont le principal soutien économique travaillait à temps plein toute l'année en 1993 sur l'ensemble de ceux qui travaillaient cette même année, selon le groupe**



Note : N'inclut que les personnes dont on connaît la situation sur le marché du travail de leur principal soutien économique

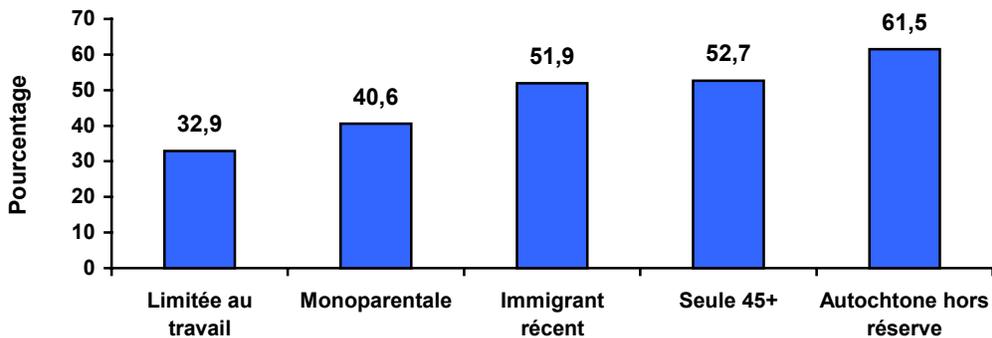
Le principal soutien économique est donc, en général, plus enclin à travailler une année donnée s'il est Autochtone et vit hors réserve que s'il est monoparental, immigrant récent, limité au travail ou est seul et a 45 ans et plus. Mais de surcroît, selon les figures 15 et 16 subséquentes, il est aussi plus sujet à connaître une situation stable sur le marché du travail et à ne jamais dépendre des transferts gouvernementaux. En effet, une personne faisant partie du groupe Autochtone hors réserve en 1993 a plus de 50 % de chance que le principal soutien économique de sa famille ait tiré la majeure partie de son revenu d'un salaire ou d'un revenu d'emploi autonome jusqu'à la fin de la période étudiée soit, 1998. Et, bien que les personnes faisant partie du groupe Immigrant récent soient près de connaître cette même chance (49 %), celle-ci tombe à moins de 35 % dans les trois autres groupes à risque. Enfin, moins de 40 % des personnes Autochtone hors réserve sont associées à un principal soutien économique en 1993 dont le revenu familial a dépendu à un moment ou à un autre des transferts gouvernementaux entre 1993 et 1998. Tandis que cette proportion varie entre environ 50 % et 70 % chez les autres groupes à risque.

Figure 15 **Proportion de personnes à risque dont le principal soutien économique de 1993 a eu comme principale source de revenu un salaire ou un revenu d'emploi autonome à toutes les années de 1993 à 1998, selon le groupe**



Note : N'inclut que les personnes dont on connaît la situation sur le marché du travail de leur principal soutien économique

Figure 16 **Proportion de personnes à risque dont le principal soutien économique de 1993 n'a jamais eu comme principale source de revenu des transferts entre 1993 à 1998, selon le groupe**



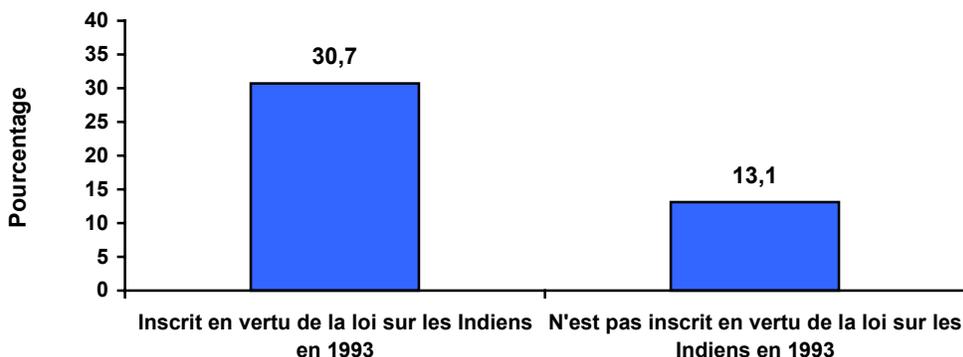
Note : N'inclut que les personnes dont on connaît la situation sur le marché du travail de leur principal soutien économique

9. Ce qui explique la meilleure performance économique de certains Autochtones dans l'ensemble des Autochtones hors réserve

Dans les sections précédentes les chercheurs ont observé que les Autochtones hors réserve s'en tirent généralement mieux d'un point de vue économique que les membres des autres groupes à risque. De plus, il a été démontré que leur intégration plus importante et plus stable au marché du travail constitue la seule explication évidente de leur meilleure performance économique globale dans l'ensemble des groupes à risque. Toutefois, à l'intérieur même du groupe Autochtone hors réserve certaines caractéristiques propres à ce groupe font en sorte que les personnes qui les possèdent échappent de façon plus probante à la pauvreté persistante.

En effet, dans la plupart des groupes à risque, il est possible d'identifier certains de leurs membres qui sont plus sujets à connaître la pauvreté de long terme. Par exemple, dans le groupe Immigrant récent, des études ont démontré que les minorités visibles sont plus susceptibles de connaître des difficultés financières. Dans le cas des Autochtones hors réserve, il s'avère que ce sont les personnes qui vivent dans des familles où le principal soutien économique est inscrit en vertu de *la loi sur les Indiens du Canada* qui sont les plus enclines à faire face à ce genre de situation.

Figure 17 **Taux de pauvreté persistante des Autochtones hors réserve entre 1993 et 1998, selon que leur principal soutien économique est inscrit ou non en 1993**



En effet, lorsque l'on considérait l'ensemble des Autochtones hors réserve, le risque qu'ils aient vécu de la pauvreté persistante entre 1993 et 1998 était de 18,6 % (revoir figure 2). Cette proportion amenait à conclure que leur risque de pauvreté persistante, quoique élevé par rapport aux Non à risque, était considérablement inférieur à celui des autres groupes à risque.

Néanmoins, la figure 17 indique de façon claire que lorsque l'on se penche uniquement sur l'expérience en terme de pauvreté persistante des personnes Autochtones hors réserve mais dont le principal soutien économique de la famille était inscrit en vertu de la *loi sur les Indiens* en 1993, ce risque s'élève à 30,7 %. Contrairement à la précédente, cette dernière proportion ne permet pas de conclure que ce type d'Autochtones hors réserve s'en tire mieux économiquement que les autres groupes à risque puisqu'elle se situe à un niveau similaire aux proportions associées à ces derniers groupes (tel que vu à la figure 2 de la page 12, le taux de pauvreté persistante varie entre 27,6 % et 34,5 % dans chacun des quatre autres groupes à risque). Par conséquent, il semble que la bonne performance économique de long terme des Autochtones hors réserve par rapport aux autres groupes à risque soit en majeure partie attribuable à ceux qui ne sont pas inscrits.

10. Conclusion et prochaines étapes de recherche sur les Autochtones

Les Autochtones font partie des cinq groupes qui ont été identifiés comme particulièrement à risque de connaître l'exclusion sociale dans la population canadienne. Si ces groupes ont été identifiés comme tels, c'est que ceux-ci (les monoparentaux, les personnes seules de 45 ans et plus, les personnes avec limitations au travail, les immigrants récents et les Autochtones) sont plus sujets à être pauvres à un moment donné et à connaître des épisodes longs de pauvreté. Toutefois, ce constat effectué, le présent document s'attarde non plus à la comparaison de la performance économique de ces groupes dits à risque par rapport au reste de la population canadienne, mais à la comparaison des groupes entre eux. Ce faisant, les chercheurs veulent vérifier si la vulnérabilité à la pauvreté est similaire dans tous les groupes à risque et sinon, ils veulent savoir quelles sont les particularités de chacun d'entre eux.

Pour ce faire, les données longitudinales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) sont utilisées, ainsi qu'une mesure de pauvreté persistante permettant de prendre en compte trois différentes facettes influençant la situation de pauvreté de long terme des individus : le fait qu'ils aient connu la pauvreté à un moment donné, l'écart moyen entre le revenu familial et le seuil de faible revenu lorsqu'ils sont pauvres et la durée passée dans la pauvreté. Ces outils techniques ont permis de faire des constatations intéressantes concernant un groupe particulier d'Autochtones soit, les Autochtones vivant hors réserve. En effet, c'est le groupe, parmi les groupes à risque, pour lequel la meilleure performance économique a été observée entre 1993 et 1998.

En se fiant à l'expérience globale de l'ensemble de la population puis à celle de l'ensemble des groupes à risque, quatre pistes d'explications plausibles de cette meilleure performance relative sont proposées. La première a trait au niveau de scolarité atteint; la seconde est en rapport avec l'intégration au marché du travail; la troisième est relative à la mobilité entre le groupe À risque et Non à risque, puisqu'on a observé que les personnes mobiles sont plus enclines à éviter la pauvreté persistante; et enfin, la dernière est liée au nombre de facteurs de risque d'exclusion sociale d'un individu car il s'avère que, plus un individu a de facteurs de risque, plus il a de chance d'être pauvre. Puisque ces relations sont en général véridiques, on s'attendait à ce que ces quatre raisons expliquent la meilleure performance relative des Autochtone hors réserve. Or, il

semble qu'une seule d'entre elles l'explique clairement soit, l'intégration au marché du travail. En effet, les principaux soutiens économiques Autochtones hors réserve sont mieux intégrés au marché du travail canadien que ceux des autres groupes à risque. En d'autres mots, une personne a plus de chance de faire partie d'une famille dans laquelle la personne gagnant le revenu le plus élevé travaille une année donnée si cette dernière est Autochtone hors réserve que si elle fait partie de tout autre groupe à risque. Par ailleurs, le principal soutien économique autochtone hors réserve est plus susceptible d'avoir une situation stable sur le marché du travail et de ne jamais dépendre des transferts gouvernementaux. En effet, il y a une probabilité plus importante par rapport aux autres groupes à risque qu'une personne fasse partie d'une famille dont le principal soutien économique travaille durant toute la période à l'étude et dont la principale source de revenu ne provienne jamais des transferts. De façon étonnante, cette participation plus forte au marché du travail des Autochtones hors réserve par rapport aux autres groupes à risque est vraie en dépit du fait que leur niveau de scolarité n'est pas le plus élevé, que leur mobilité entre les groupes est rare comparée à celle de la majorité des autres groupes à risque et, qu'ils possèdent généralement plus de facteurs de risque que ces derniers.

Il faut cependant noter que les Autochtones vivant hors réserve qui ne sont pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada s'en tirent économiquement beaucoup mieux que les autres. Or, les Autochtones hors réserve qui ne sont pas inscrits sont souvent des personnes dont un seul parent est Autochtone et/ou qui ont très peu ou pas du tout habité en réserve ce qui implique qu'ils s'apparentent davantage au reste de la population canadienne. Cela amène donc à se demander si, pour les Autochtones, sortir des réserves et se détacher de leur communauté d'origine constitue un bon moyen d'éviter les difficultés financières. Mais, si nous savons que les Autochtones hors réserve inscrits font face à un risque de pauvreté persistante plus important que ceux qui ne le sont pas, les présents résultats ne fournissent aucune information concernant la situation des Autochtones vivant en réserve. Ainsi, ils ne permettent pas de tirer des conclusions quant à la situation économique des Autochtones hors réserve inscrits par rapport à celle des Autochtones en réserve inscrits soit, deux populations davantage comparables pour permettre de tirer ce genre de conclusion. Il serait toutefois pertinent d'effectuer ce type de vérifications dans des travaux futurs mais pour ce faire, il faudra avoir recours à une autre source de données disponible telle que le recensement qui ne permet pas l'analyse longitudinale.

Bibliographie

- Cotton, C. et Webber, M. Devraient-on revoir les seuils de faible revenu? Un résumé des commentaires formulés à l'égard du document de travail de Statistique Canada, sept. 2000.
- Développement des ressources humaines Canada. Est-il toujours rentable d'investir dans un diplôme d'études postsecondaires?, Bulletin de la recherche appliquée, Hiver/Printemps 2000, vol. 6 n° 1, p. 21-25.
- Développement des ressources humaines Canada. Facteurs à risque élevé associés à la pauvreté et à l'exclusion, Bulletin de la recherche appliquée, Hiver/Printemps 2000, vol. 6 n° 1, p. 1-4.
- Hatfield, Michael. Concentration de la pauvreté et de la détresse dans les quartiers urbains du Canada, Document de travail de la Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, 1997.
- Le Soleil. La politique autochtone fédérale, Québec, 29 octobre 2001.
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Caractéristiques de la population active autochtone d'après le recensement de 1996, mars 2001.
- Morissette, R. et Zhang, X. À faible revenu pendant plusieurs années, Statistique Canada, L'emploi et le revenu en perspective, vol. 2 n° 3, mars 2001.
- Paquet, B. et Schecter, S. Inclusion et exclusion à l'aune de la sociologie luhmannienne : l'exemple de la pauvreté au Canada, Sociologie et Société, vol. XXXII.2.
- Sliver, Hilary. Social Exclusion, Social Inclusion, <http://www.democraticdialogue.org/report2/report2a.htm>
- Statistique Canada- EDTR. Guide de l'utilisateur, Catalogue 75M0001GPF, 179 pages.
- Statistique Canada. Le recensement de 1996 : données sur les Autochtones, Le Quotidien, 13 janvier 1998.
- Statistique Canada. Les Autochtones au Canada, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, N°85F0033MIF, Juin 2001.
- Statistique Canada. Les Canadiens à faible revenu, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, N°85F0033MIF, Juin 2001.
- Vera-Toscano, E. et Phimister, E. et Weersink, A. La dynamique du revenu et de l'emploi dans le Canada rural : le risque de la pauvreté et de l'exclusion, Statistique Canada, Division de l'Agriculture, Document de travail 43, février 2001.
- Adresses électroniques :
<http://www.rural-europe.aeidl.be/rural-fr/biblio/exclusion/sub1.htm>
<http://www.europarl.eu.cnt/igc1996/fiches/fiche40-fr.htm>